Service volontaire européen pour les jeunes: programme d'action communautaire 1998-2002

1996/0318(COD) - 09/10/2001

La Commission a présenté un rapport d'évalution sur la troisième phase du programme "Jeunesse pour l'Europe" et sur le programme d'action communautaire "Service volontaire européen". En conclusion de son rapport, la Commission note que le lancement du programme Jeunesse a fourni l'occasion d'une simplification globale des procédures dans le sens d'une amélioration de l'accès au programme, de la transparence des financements et du raccourcissement des délais de paiement. De plus, la décentralisation de la mise en oeuvre des actions a été intensifiée. Il est prévu de développer en 2002 les moyens de communication entre agences d'une part, et entre la Commission et les agences d'autre part. Un effort particulier a été entrepris en ce qui concerne les activités multilatérales (un objectif de 30% au moins de fonds décentralisés affectés à des projets multilatéraux) et une participation accrue des jeunes défavorisés. Une stratégie de communication est en cours d'élaboration en vue d'améliorer la visibilité des programmes ainsi que le suivi et l'évaluation. La Commission élabore actuellement une série d'indicateurs périodiques qui permettront, avec le concours des agences nationales, un suivi plus systématique de la mise en oeuvre du programme. Une réflexion sera menée par ailleurs sur les liens entre jeunesse et culture étant donné le grand nombre de projets (30%) reliés à une thématique culturelle. Enfin, la nouvelle base de données "Youthlink" sera mise en production avant la fin 2001.